

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Treizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Deuxième séance: 4 octobre 2004: 14 h 5 – 16 h 45

Présidente: H. Dublin

Secrétariat: T. De Meulenaer  
S. Nash

PNUE: M. Collins

Rapporteurs: J. Caldwell  
J. Gray  
T. Inskipp  
A. St. John

## Interprétation et application de la Convention

### Rapports réguliers et rapports spéciaux

#### 19. Espèces inscrites à l'Annexe I soumises à des quotas d'exportation

##### 19.4 Rhinocéros noir: quota d'exportation de l'Afrique du Sud

La délégation de l'Afrique du Sud présente la proposition contenue dans le document CoP13 Doc. 19.4 et révisé le quota annuel demandé de 10 à cinq animaux. Elle modifie également les critères selon lesquels la chasse serait autorisée pour exclure les animaux malades ou blessés. Les délégations du Botswana, de la Chine, de l'Egypte, du Gabon, de la Guinée, de l'Islande, du Japon, du Nigéria, de la Norvège, de la République démocratique du Congo, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe soutiennent la proposition en invoquant la bonne gestion des rhinocéros par l'Afrique du Sud et les avantages pour les communautés locales. La délégation du Qatar précise qu'elle pourrait soutenir la proposition pour les mâles post-reproducteurs.

La délégation des Pays-Bas, s'exprimant au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, déclare qu'elle ne pourrait soutenir la proposition que si les amendements déjà acceptés au projet de résolution contenu dans l'annexe au document CoP13 19.3/19.4 Addendum s'appliquant à la Namibie s'appliquaient également à l'Afrique du Sud. La délégation de l'Afrique du Sud accepte.

La délégation de l'Inde est opposée à la proposition, arguant du fait que l'espèce est classée "En danger critique d'extinction" dans la Liste rouge de l'UICN. La délégation du Mali, appuyée par celle de la République centrafricaine, est également opposée à la proposition et prie l'Afrique du Sud d'utiliser les animaux excédentaires pour repeupler les anciens Etats de l'aire de répartition de l'espèce. La délégation du Népal note que ses préoccupations concernant cette proposition sont les mêmes que celles qu'elle a soulevées pour la proposition namibienne sur le rhinocéros noir. Les observateurs de *Born Free Foundation*, *Save Foundation* d'Australie, du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de TRAFFIC sont eux aussi opposés à la proposition.

Après une brève discussion, la proposition amendée et le projet de résolution contenu dans l'annexe au document CoP13 Doc. 19.3/19.4 Addendum, tel qu'amendé et s'appliquant à l'Afrique du Sud, sont acceptés.

## 21. Transport des animaux vivants

Le Secrétariat renvoie les participants au document CoP13 Doc. 21. Le Président du Comité pour les animaux approuve le document et le Président du Groupe de travail sur le transport de ce Comité annonce la création d'un groupe de réflexion composé de plusieurs organisations et chargé d'examiner le transport des spécimens vivants. Les délégations des pays suivants: Fédération de Russie, Gambie, Jamaïque, Malaisie, Malawi, Pays-Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne, Qatar et Sénégal appuient les projets de décisions soumis dans le document. La délégation d'Israël suggère d'amender le premier projet de décision afin qu'il concerne le transport intérieur aussi bien que le transport international. Les délégations du Suriname et de la République-Unie de Tanzanie y sont opposées et la délégation d'Israël retire sa suggestion.

La délégation du Nigéria se déclare préoccupée par l'élaboration de recommandations visant à compléter la réglementation de l'IATA sur le transport des animaux vivants sans un protocole d'accord avec l'IATA. L'observateur de *World Association of Zoos and Aquariums* déplore l'absence d'un protocole d'accord et souligne que son association est prête à travailler en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur le transport.

La délégation de la République démocratique du Congo fait observer que le refus de certaines compagnies aériennes de transporter les animaux vivants a entraîné l'utilisation de routes commerciales parallèles, ce qui a pu augmenter la mortalité.

La délégation de la Jamaïque suggère d'insérer correcte après "la préparation", dans le paragraphe b) du premier projet de décision. Les projets de décisions, y compris cet amendement, sont acceptés.

## **Commerce d'espèces et questions de conservation**

## 30. Conservation et commerce des rhinocéros

Le Secrétariat présente le document CoP13 Doc. 30 (Rev. 1) et attire l'attention des participants sur les rapports par pays concernant la situation des rhinocéros, présentés dans les documents CoP13 Inf. 13.21, Inf. 13.22, Inf. 13.23 et Inf. 13.27. Il estime que les obligations en matière de rapport représentent un fardeau administratif et recommande l'abrogation de la résolution Conf. 9.14 (Rev.) ou son amendement par la suppression du paragraphe commençant par "PRIE instamment" et du second paragraphe commençant par "CHARGE". La délégation des Pays-Bas, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, appuyée par les délégations des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Viet Nam, approuve la suppression de ces paragraphes. La délégation de la Namibie, appuyée par celles de l'Afrique du Sud, du Botswana et du Swaziland, appuient elles aussi la suppression des obligations en matière de rapport, notant que des informations très similaires ont été réunies par le Groupe UICN/CSE de spécialistes de l'éléphant d'Afrique et des rhinocéros. La délégation de l'Italie note qu'un document de *Southern African Development Community* sur les stratégies régionales sera bientôt publié et que l'Italie espère fournir prochainement des fonds supplémentaires pour la conservation des rhinocéros. La délégation de la Malaisie se déclare très favorable à l'abrogation de la résolution, tandis que les délégations du Mexique et du Népal et l'observateur de *Fund for Animals* sont favorables à son maintien. L'observateur de l'UICN – l'Union mondiale pour la nature indique que ses spécialistes sont prêts à partager des informations mais il prévient que certaines données confidentielles ne seront pas disponibles. Le Président demande au Secrétariat et à l'IUCN – l'Union mondiale pour la nature de collaborer dans la préparation d'un projet de décision sur les obligations en matière de rapport puis le document est accepté avec la suppression des deux paragraphes suivant la recommandation du Secrétariat.

La séance est levée à 16 h 45.